



Le 3 mars 2022,

**Communiqué intersyndical (CFDT, CFE-CGC, CGT, UNSA-MGEN) :  
« Prime MACRON »**

A la fin du mois de mars, vous allez, pour la plupart, percevoir une prime exceptionnelle de 500€ net avec votre salaire. Il s'agit de ce qu'on appelle une prime « MACRON », négociée suite à l'annonce, le 22 février dernier, de l'absence d'intéressement en 2022.

Le montant de cette prime exceptionnelle a été jugé insuffisant par l'ensemble des organisations syndicales et laisse de côté les salariés dont le salaire mensuel est supérieur à 3 SMIC brut alors que la prime d'intéressement aurait pu être versée à l'ensemble des salariés, quel que soit leur salaire...

Néanmoins, en responsabilité, l'ensemble des Organisations Syndicales représentatives ont décidé d'apposer leur signature pour permettre le versement de cette prime aux salariés concernés. En effet, sans nos signatures, l'employeur a laissé entendre qu'il ne verserait rien.

Nous ne sommes pas dupes de ses motivations.

Il pense sans doute ainsi pouvoir montrer qu'il est toujours en capacité de trouver des accords avec les Organisations Syndicales représentatives et s'exempter de répondre à nos revendications principales sur une politique de rémunération durable et sur les conditions de travail.

L'employeur doit comprendre que cela ne suffira pas à redorer la qualité du dialogue social : l'intersyndicale MGEN continue de porter la revendication d'augmentations salariales pérennes pour tous et des améliorations concrètes des conditions de travail.

Ainsi, des mobilisations devraient se poursuivre et même s'étendre à l'ensemble du groupe VYV. Nous aurons l'occasion de vous en reparler très prochainement.

**UNE PRIME NE SUFFIT PAS, NOUS CONTINUONS DE DEMANDER UNE AUGMENTATION PERENNE DES SALAIRES ET UNE AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL !**